



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU MERCREDI 25 OCTOBRE 2017

M. Thierry DEHAYNIN, Président, ouvre la séance à 20h15. Il souhaite la bienvenue à tous les Conseillers communaux, à la Syndique, aux Conseillers municipaux, au public ainsi qu'aux représentants de la presse et de la télévision régionale NRTV. Le Conseil accorde la parole à M. Michel JACCARD, Boursier communal, qui interviendra sous point 9 de l'ordre du jour.

1. APPEL DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL

Conseil communal : sur 50 membres élus 36 sont présents 8 excusés et 6 absents

Quorum: 26 Majorité absolue : 19

Municipalité: présente à l'exception de M. Pierre MAILLEBAU, Municipal, excusé

Huissier : présent

Le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 25 OCTOBRE 2017

1. Appel des membres du Conseil communal
2. Approbation de l'ordre du jour de la séance du 25 octobre 2017
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2017
4. Informations du Bureau du Conseil communal
5. Informations des Commissions et Délégations intercommunales
6. Informations de la Municipalité
7. Réponses et suivi de la Municipalité aux questions posées par les Conseillers communaux
8. Demande d'examen concernant une autorisation de dépassement du Budget 2017 pour soutenir la télévision régionale NRTV
9. Préavis municipal n° 10/2017 concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2018
10. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Arrivée de M. Alain GONTHIER à 20h25. La majorité reste inchangée.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2017

Le Président passe la parole à M. Yves HERMANJAT, Municipal, qui signale une erreur dans le titre, page n° 45, point 10 :

La phrase devient :

« DEMANDE D'EXAMEN CONCERNANT LES NOUVEAUX STATUTS DE L'ASCOT »

Mme Suzanne BUCLIN demande la modification suivante :

Page n° 47, point 11, 6^{ème} paragraphe : indiquer « d'aller de la Laiterie à la croisée des routes de Genève et Divonne ».

La phrase devient : « pense qu'il est dommage de ne pas faire la partie la plus endommagée et de ne pas profiter d'aller de la Laiterie à la croisée des routes de Genève et Divonne ».

Le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2017 est accepté à l'unanimité.

4. INFORMATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Bureau n'a pas d'information particulière à donner.

5. INFORMATIONS DES COMMISSIONS ET DELEGATIONS INTERCOMMUNALES

5.1 Commission des finances

M. Emanuel WEISSKOPF signale qu'il a participé à la présentation du Budget 2018 d'ARSCO SA. Il indique que ce dernier est légèrement inférieur à celui de 2017 et constate une stabilité ces dernières années.

6. INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITE

Le Président passe la parole à la Syndique, Mme Odile DECRE, qui excuse l'absence de M. P. MAILLEBAU, Municipal, pour raison familiale. Elle donne les informations suivantes :

6.1 Préavis en préparation

La Municipalité souhaite présenter deux préavis lors du prochain Conseil (15 novembre 2017). Il s'agira de celui concernant la révision des Statuts de l'ASCOT et celui relatif à l'octroi d'une aide à la télévision régionale NRTV.

6.2 Projet piscine/patinoire - ARSCO SA

La Municipalité de Coppet a reçu la synthèse de la Centrale des autorisations de construire (CAMAC) qui regroupe l'ensemble des décisions des différents Départements et Services de l'Etat de Vaud. Cette dernière est positive. La Municipalité de Coppet devrait lever les oppositions formulées pendant la mise à l'enquête dans le courant du mois de novembre. La suite dépendra de la décision des opposants quant à un éventuel recours.

M. Michel GOLAY, Municipal, donne les informations suivantes :

6.3 Réfection de la route de Coppet (RC 6-C-S)

Les travaux se déroulent comme prévu. La pose du tapis phono-absorbant débutera lundi prochain et devrait se terminer vendredi. La route concernée sera fermée deux jours. La Municipalité de Coppet a décidé de réaliser le même type de travaux jusqu'au carrefour de la Gare.

6.4 Déchetterie intercommunale

Le tapis final a été posé et le marquage au sol interviendra d'ici quelques jours.

M. Yves HERMANJAT, Municipal, fait savoir :

6.5. Aménagement d'un parc central, réfection des surfaces sportives et des places de jeux jouxtant le site du Centre scolaire de Commugny

L'enquête publique se déroulera du 27 octobre au 27 novembre 2017. Une séance d'information sera organisée pour les habitants le 8 novembre 2017 à 20h00. Elle fera l'objet d'un tout-ménage.

7. REPONSES ET SUIVI DE LA MUNICIPALITE AUX QUESTIONS POSEES PAR LES CONSEILLERS COMMUNAUX

M. Harry SCHAUB, Municipal, fait savoir :

7.1 Cours de sensibilisation à la réanimation cardiaque

Des cours seront mis en place en collaboration avec l'Association des Samaritains qui en assumera la responsabilité. Ils devraient intervenir à une fréquence de 2 ou 3 fois par an.

La Syndique précise :

7.2 Trafic aérien (nuisances sonores)

La Municipalité reste dans l'attente d'une réponse des Entités concernées.

8. DEMANDE D'EXAMEN CONCERNANT UNE AUTORISATION DE DÉPASSEMENT DU BUDGET 2017 POUR SOUTENIR LA TÉLÉVISION RÉGIONALE NRTV

Le Président passe la parole à la Municipalité pour complément d'informations.

La Syndique précise que, depuis la rédaction de la demande d'examen, le nombre de Communes soutenant la télévision régionale est passé de dix-huit à vingt-quatre. La Commune de Bogis-Bossey en fait partie.

La parole n'est pas demandée.

Le Bureau propose le renvoi de la demande d'examen à la Commission des finances.

La demande d'examen est renvoyée à la Commission des finances à l'unanimité.

9. PREAVIS MUNICIPAL N° 10/2017 CONCERNANT L'ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2018

Le Président passe la parole à la Municipalité pour complément d'informations.

La Syndique signale que le formulaire d'arrêté d'imposition officiel, non joint au préavis, a été distribué en début de séance.

Par ailleurs, elle rappelle que, malgré un exercice comptable 2018 prévu déficitaire, la Municipalité n'a, actuellement, pas les arguments nécessaires pour envisager une hausse des impôts communaux. Dès lors, au vu du risque mesuré, elle a décidé de maintenir le taux d'imposition 2018 à 57 points.

Mme Cécile DECURNEX constate que le Préavis mentionne la péréquation pour 2016 et 2018 mais pas celle pour 2017. Elle souhaite avoir des informations pour l'année 2017.

M. Michel JACCARD, Boursier, signale qu'il est toujours difficile pour une Commune de prévoir exactement ses rentrées fiscales. A l'heure actuelle, par rapport au budget 2017, il constate un retard au niveau de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Par contre, au niveau de l'impôt sur la fortune tout va bien. Enfin, en ce qui concerne les autres impôts, ils pourraient, comme d'habitude, faire l'objet de variations.

Quant aux dépenses actuelles elles sont conformes au budget et également difficiles à prévoir puisqu'elles dépendent de plusieurs associations de communes et que les comptes sont communiqués en fin d'année.

Le Président donne la parole à M. E. WEISSKOPF, rapporteur, pour lecture des conclusions du rapport de la Commission des finances. Ce dernier confirme que le rapport a été approuvé par tous les membres de la Commission.

La discussion est ouverte.

M. Norbert KALTENRIEDER demande s'il existe une explication factuelle à l'augmentation du montant de la facture sociale et des précisions sur l'utilisation de l'argent?

La Syndique précise qu'elle n'a pas les documents nécessaires pour répondre sous la main. Néanmoins, elle indique que l'enveloppe comprend les prestations d'aide sociale et de subventionnement des particuliers (assurance maladie, aide au logement, etc.) allouées par le Canton. Enfin, elle relève qu'au niveau de Terre Sainte, Commugny n'est pas la Commune la plus mal lotie. Elle reviendra sur le sujet et donnera des indications chiffrées lors de la présentation du Budget 2018.

M. E. WEISSKOPF relève que la péréquation n'est pas basée sur le taux d'imposition mais sur le revenu par point d'impôt et que selon ce système plus une commune compte d'habitants riches plus elle paie. Par ailleurs, les internationaux bien que ne payant pas d'impôt, sont pris en compte dans le calcul de la péréquation.

Mme Marianne NAEGELI revient sur le rapport de la Commission des finances, avant-dernier paragraphe, page 1, et fait remarquer que la planification des investissements n'a rien à faire avec le budget ordinaire.

La Syndique admet que l'impact est faible mais confirme qu'il existe bien par le biais des amortissements.

M. Marc WILLIAMS demande à combien correspond un point d'impôt ?

La Syndique répond qu'il varie entre CHF. 230'000.-- et CHF. 250'000.-- selon les années.

M. Mark WILLIAMS dit craindre pour l'avenir de la Commune au cas où des difficultés économiques surviendraient.

Le préavis municipal n° 10/2017 est accepté par 34 oui et 3 abstentions.

10. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

En préambule, le Président rappelle que les divers et propositions individuelles ne doivent pas trop s'éloigner d'affaires concernant la Commune.

10.1 Réfection de la route de Coppet (RC 6-C-S)

Mme Cécile DECURNEX demande si une déviation est prévue pendant les travaux ?

M. M. GOLAY, Municipal, répond que rien n'est prévu car cela dépend du point de départ des automobilistes. Il précise également que le Canton (responsable de la signalisation) a barré la route sur les deux jours sans proposer de solution. Par contre, la Commune a prévu d'installer une signalisation au bout du chemin de la Fin pour prévenir tous les utilisateurs venant de Tannay qu'à partir de lundi ils ne pourront plus tourner sur la route de Coppet.

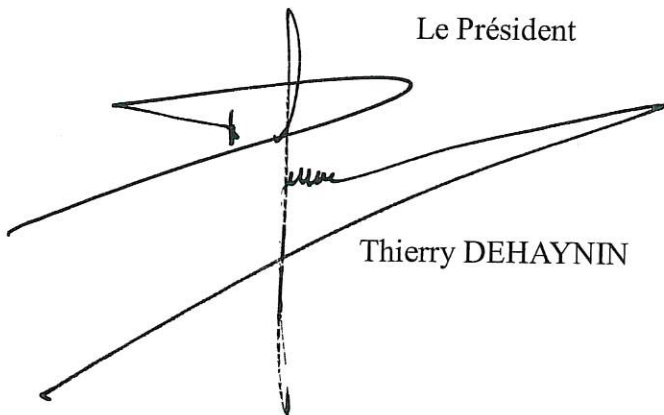
A la demande du Président, la Secrétaire, Mme Mireille SCHICK, procède à la lecture du procès-verbal de décisions.

Le procès-verbal de décisions est accepté à l'unanimité.

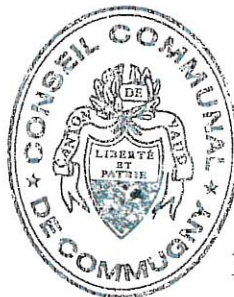
**Le prochain Conseil communal aura lieu le
mercredi 15 novembre, à 20h15**

La séance est levée à 21h00

Le Président



Thierry DEHAYNIN



La Secrétaire



Mireille SCHICK

